

NF ENVIRONNEMENT - PEINTURE

FICHES-LABELS

[mise à jour : 03/2015]



Résumé des critères : Limite pigments blancs, dioxyde de titane, COV et hydrocarbures aromatiques. Recommandations déchets en fabrication, d'emballage et résidus du produit.

Nom officiel

NF Environnement

Site web

<http://www.ecolabels.fr>

Produits concernés

Peintures (entre autres)

Portée du label

Environnement et santé

Critères du label

Fabrication

- Perte totale de matière lors de la fabrication : max 3%
- Les déchets de fabrication contenant minimum 5% de matières organique (liants, solvants etc) seront détruits par incinération dans une installation agréée.
- Le dioxyde de titane utilisé pour les pigments doit respecter certaines directives de production pour limiter la pollution.

Matières premières

- Valeur limite pour certaines substances
 - Pigments blancs : max 40g/m² de feuil sec
 - COV : max 30g/litre pour les peintures intérieures mates et max 100g/litre pour les peintures intérieures brillantes (va être mis à jour dans le courant de l'année 2015)
 - Hydrocarbures aromatiques (max 0,1%)
 - Certains métaux lourds interdits
 - Certains éthers de glycol interdits
 - Certains phtalates interdits
 - Formaldéhyde : max 10 mg / kg
 - Isothiazolinone : max 500 ppm
 - Alkylphenoethoxylates interdits
- Restriction ou interdiction des substances dangereuses classées toxiques, cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, polluantes pour l'eau etc.
- Restriction par rapport à l'ajout de nanoparticules

Aptitude à l'emploi

- Un minimum d'efficacité est requis en terme de pouvoir masquant, résistance au frottement humide, durée de séchage, adhérence, etc)

Information des consommateurs

- l'emballage doit mentionner des recommandations pour l'utilisation de la peinture, le nettoyage des outils, le stockage de la peinture etc.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

<https://www.ecolabels.fr/trouver-un-produit-ou-service-ecolabellise/>

Qui est « derrière » ce label ?

NF Environnement est géré par l'AFNOR (association française de normalisation)

Contrôle indépendant

AFNOR (L'Association française de normalisation) est responsable pour le contrôle. Elle peut mandater d'autre organismes pour assurer le contrôle.

Avis d'écoconso

Label national inspiré directement de l'écolabel européen et donc assez peu contraignant par rapport à d'autres. On pourra trouver ce type de produits dans des grandes surfaces de bricolage et en magasins spécialisés.

Références écoconso

- [Comment choisir une peinture ?](#)
- [Les peintures naturelles](#)
- [Comparatif produits : les peintures murales](#)
- [Comparatif produits : le traitement du bois](#)

Lien vers catalogue de produits labellisés

<http://www.ecolabels.fr/fr/recherche-avancee/categories-de-produits-ou-s...>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/nf-environnement-peinture>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/materiaux>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cl%C3%A9s/peinture>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [6] <http://www.ecolabels.fr>
- [7] <https://www.ecolabels.fr/trouver-un-produit-ou-service-ecolabellise/>
- [8] <https://www.ecoconso.be/fr/Et-pourquoi-pas-les-peintures>
- [9] <https://www.ecoconso.be/fr/Les-peintures-naturelles>
- [10] <https://www.ecoconso.be/fr/Comparatif-produits-les-peintures>
- [11] <https://www.ecoconso.be/fr/Comparatif-produits-le-traitement>
- [12] <http://www.ecolabels.fr/fr/recherche-avancee/categories-de-produits-ou-services-certifies>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

